



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-219**

Séance publique du

21 juillet 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-50484-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE UNITE FONCTIONNELLE POUR L'OPERATION MUSIQUE DANS LA RUE

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



07.05

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Education - Culture -
Politique de la Ville
Conservatoire Darius Milhaud

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE UNITE FONCTIONNELLE POUR L'OPERATION MUSIQUE
DANS LA RUE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conservatoire Darius Milhaud est chargé cette année d'organiser la manifestation « Musique dans la rue » qui se déroulera du 23 août au 31 août 2014.

Placée sous la direction artistique du directeur du Conservatoire, cet événement réalise une centaine de concerts et animations dans les rues et sites historiques de la ville d'Aix-en-Provence. Ces manifestations sont offertes gratuitement à l'ensemble des aixois et visiteurs. Elles contribuent à l'animation, au rayonnement et à l'attractivité de la ville dans la période charnière de la fin des vacances et de la rentrée scolaire. « Musique dans la rue » est également l'occasion de mettre en valeur le niveau artistique des professeurs du conservatoire et d'un ensemble d'acteurs ancrés sur le territoire.

Outre la coordination importante à mettre en œuvre pour faire que cet événement soit une réussite, il est nécessaire d'en planifier l'ensemble des dépenses. A cet effet, il est proposé d'intégrer cette opération dans une unité fonctionnelle, objet de la présente délibération, indiquant les différents postes de dépenses.

Il convient de préciser que le coût global de l'opération est estimé à 124 300 € H.T. au sein duquel, l'unité fonctionnelle ci-annexée permet de distinguer les postes de dépenses soumis au code des marchés public, pour un montant de 84 350 euros HT et les postes de dépenses ne relevant pas de ce même code, pour un montant de 39 950 euros HT.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en place de l'unité fonctionnelle ci-annexée aux fins de réalisation des opérations nécessaires pour la réalisation de l'opération « Musique dans la rue ».

DL.2014-219 - MISE EN PLACE D'UNE UNITE FONCTIONNELLE POUR L'OPERATION
MUSIQUE DANS LA RUE -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

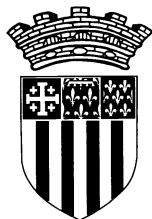
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES**

Education -Culture-Politique de la Ville
CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD
Conservatoire à Rayonnement
Départemental

CREATION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE
(DCM N°.....du 21 JUILLET 2014)

OBJET : « OPERATION MUSIQUE DANS LA RUE »

Date ou période de la réalisation :Du 23 août au 31 août 2014.

Code gestionnaire : 952

Direction : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

Affaire suivie par : Fabrice MISTRAL

Designation de la dépense	Montant € HT	Observations
→ DEPENSES HORS CMP ou ART 3		
Salaires artistiques (professeurs et intermittents)	37 500,00	
Location locaux	450,00	
Sacem	2 000,00	
→ ARTICLE 30		
Service hôtellerie (auberge de jeunesse)	1 700,00	Article 30 niveau 1
Prestations artistiques (contrats de cession)	42 650,00	NIVEAU 1 < 90K€HT pas de CPA
Régie technique générale (montage, démontage, main d'œuvre...)	15 000,00	NIVEAU 3 < 20K€HT pas de CPA
Locations instruments	8 000,00	20K€HT<Mapa <90K€HT
Supports de Communication	2 000,00	Droits de tirage sur Marchés de Conception et d'impression des la DIR COM
Location de matériel	15 000,00	20K€HT<Mapa <90K€HT
Montant hors CMP	39 950,00 € HT	
Montant Art 30	84 350,00 € HT	
Montant global de l'UF	124 300, 00 € HT	Les montants sont donnés à titre estimatif

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics.